

Commune de SAINT-FRAIMBAULT (61)

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LEROUX Eric, Maire.

Etaient présents : MM. CANU, CICHY, COME, FIAULT, GAUTIER, Mme GERAULT, MM. LEROUX, LESELLIER, Mmes PELLOUIN et HAVARD.

Etaient excusés : M. LEDAUPHIN
M. LETOURNEUR (Pouvoir à Christophe CICHY)
Mme TARTIER (Pouvoir à Michel COME)

Etait absente : Mme LEROYER.

Secrétaire de séance : Christophe CICHY.

Avant de procéder aux élections des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales partielles du 1^{er} juillet 2018, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour, l'achat d'un four pour le restaurant et le virement de crédits nécessaires à cette acquisition.

Les Membres du Conseil Municipal ont accepté d'ajouter ces sujets à l'ordre du jour.

RESTAURANT - ACHAT D'UN FOUR

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le groupe d'élus en charge de la reprise de la gestion du restaurant a rencontré un couple à deux reprises, les 2 et 8 mai dernier. Lors de la seconde visite, Monsieur GOSSELIN Alain a été invité pour la partie financière.

Monsieur le Maire rappelle les 2 hypothèses émises concernant la gestion de ce fonds de commerce :

- 1 – Vente du fonds de commerce incluant la licence et le matériel,
- 2 – Location du fonds de commerce.

Monsieur le Maire rappelle que l'investissement dans le matériel (occasion et neuf) s'élève à 11 700 € et qu'il est souhaitable d'acheter un four à vapeur pour les futurs gérants. Trois devis ont été demandés :

- | | |
|----------|---|
| - SPECAF | 3 757,20 € TTC (10 niveaux électriques) |
| - METRO | 6 174.00 € TTC (11 niveaux électriques) |

- FINAMORE 6 346.90 € TTC (10 niveaux électriques).

Les Membres du Conseil Municipal sont favorables à cette acquisition et décident de retenir la proposition SPECAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** l'achat d'un four à vapeur pour le restaurant,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder à la commande et à mandater la dépense correspondante sur l'opération 103 « Restaurant ».

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient d'annuler les délibérations n°2018-042 et n°2018-043 en date du 23 avril dernier se rapportant à l'achat d'un véhicule électrique.

2018-045 COMMUNE : VIREMENT DE CRÉDITS N°1

Suite à la décision d'acheter un four à vapeur pour le Restaurant, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à un virement de crédits pour réaliser cette opération et soumet l'écriture correspondante

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	libellé	Montant	Article	libellé	Montant
103	restaurant	3 800,00			
022	Dépenses imprévues	- 3 800,00			
TOTAL D.M. n°1			TOTAL D.M. n°1		-
Budget 2018 + DM antérieures		371 861,94	Budget 2018 + DM antérieures		371 861,94
NOUVEAU MONTANT		371 861,94	NOUVEAU MONTANT		371 861,94

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	libellé	Montant	Article	libellé	Montant
TOTAL D.M.1		-	TOTAL D.M. n°1		-
Budget 2018 + DM antérieures		718 371,08	Budget 2018 + DM antérieures		718 371,08
NOUVEAU MONTANT		718 371,08	NOUVEAU MONTANT		718 371,08

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le virement de crédits ci-dessus présenté.